



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 juin 2020
Date de publication : 07 juillet 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.29.06.64

Commissions

Aménagement et Urbanisme
Transition Écologique

Objet

Dossier Brindel : restauration
du mur de l'arche du Pont
Roman

Secrétaire de séance

Mme Isabelle MANGIN

Rapporteur

M. Philippe JABOVISTE

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à M. Daniel GERMOND

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 20.29.06.36-37) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 20.29.06.49) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 20.29.06.50) ; M. Daniel GERMOND (DCM 20.29.06.50) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.29.06.62)

Par délibération n°18.22.03.32 en date du 22 mars 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Dole a approuvé la restauration de l'arche du pont roman en rive gauche du Doubs, vestige inscrit au titre des monuments historiques depuis le 19 août 1996. Ce projet s'inscrit dans une action plus globale sur le site du Moulin Brindel, dit Moulin des Écorces, pour y rétablir la continuité piscicole et la création d'une passe à canoës kayak.

La restauration du vestige porte sur l'arche en elle-même et ses piles, selon le permis de construire n°039 198 19 D0034 autorisé par arrêté du 22/07/2019.

La mise en œuvre des travaux sur l'arche a révélé la nécessité d'étendre la restauration du vestige au mur situé dans le prolongement de la pile côté rive gauche, en jonction avec le mur du canal de fuite du moulin Brindel.

Pour ce faire, un permis de construire modificatif a été délivré le 14 avril 2020 référencé sous le numéro 039 198 19 D0034 M01.

Le coût de ces travaux modificatifs s'élève à 101 400 € TTC (84 500 € HT).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté et le Département du Jura apportent leur aide financière pour la restauration de l'arche. Ils peuvent être sollicités pour ces travaux complémentaires sur le mur, pour lesquels la Région Bourgogne-Franche-Comté pourrait s'associer.

Le plan de financement prévisionnel s'établit alors comme suit :

Financiers	Restauration du mur de l'arche en rive gauche	Taux de participation
DRAC Bourgogne-Franche-Comté	25 350 €	30 %
Région Bourgogne-Franche-Comté	12 675 €	15%
Conseil Départemental du Jura	12 675 €	15 %
Autofinancement	33 800 €	40 %
TOTAL	84 500 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 23 juin 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 24 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de restauration du mur de l'arche du Pont Roman situé en rive gauche du Doubs,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rattachant à la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Principale
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Services Techniques/Environnement
DRAC de Bourgogne Franche-Comté
Région Bourgogne Franche-Comté
Conseil Départemental du Jura

Fait à Dole, le 29 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNEUX



Dossier Brindel
Restauration du mur de l'arche du Pont Roman

